

Coronavirus: entretien avec un salarié de Veolia

**Entretien avec un salarié de Veolia.
Malgré des mesures de protection déjà en place dans la boîte et un plan de roulement des personnels depuis le confinement, les salariés n'ont aucune assurance quant à l'approvisionnement en masques et protections dans les jours à venir et elles et ils n'ont pas la main sur ces questions cruciales !**



Quelles sont les mesures mises en place dans ta boîte face à la pandémie ?

Je travaille chez Veolia Eau au service Assainissement depuis 2 ans.

Nous assurons des missions essentielles de services publics auprès des collectivités ou des prestations d'entreprises privées ou de l'État.

Nos missions concernent, en résumé, la collecte des eaux usées, leurs traitements avant rejet en milieu naturel et les contrôles de conformités pour la vente de bien immobilier.

Avant le début de la pandémie, Veolia a très vite mis en place un plan de continuité d'activité (PCA) comprenant plusieurs phases, avec des anticipations d'indisponibilités des personnels et restreignant nos activités aux missions prioritaires.

Dès lors que nous sommes passés en Stade 3, les missions de clientèles non urgentes (relève compteur, contrôle de conformité) ont été suspendues pour protéger les technicien.ne.s. Les personnels les plus en contact avec le public et donc potentiellement le SRAS-COV-2 ont été mis en retrait et réaffectés à des activités connexes (entretiens des moyens et locaux, archivages, activités administratives connexes,...).

Au début du confinement, un système de roulement a été rapidement mis en place avec des personnels sur site et d'autres en "réserve" à domicile, considéré comme du temps de travail et disponibles à tout moment sans délai pour venir en renfort (dans les horaires de travail classiques). Ce mode de fonctionnement a été une alternative au chômage partiel permettant de maintenir 100% salaire + les éléments variables de paie.

Comment réagissent les personnels depuis le début de la crise sanitaire ?

L'ambiance est forcément plus différente avec une distanciation sociale imposée (pas

toujours respectée ni comprise, surtout au début quand il n'y avait que quelques cas en France). C'est un peu tendu parfois, certain.es avait plus peur vis à vis de leurs proches.

Après la suspension des activités au contact des client.e.s lors du confinement, ça s'est détendu un peu. Ça reste assez spécial avec des locaux vides et on essaye de maintenir un contact avec les technicien.ne.s par appel visio, pour les débrief', les remontées d'infos etc...

Quelles seraient les exigences, selon toi, en termes de sécurité sanitaire, pour ta boîte ?

De manière générale nous sommes déjà sensibilisés au risque biologique (bio-aérosol généré par les turbines) avec une exposition à des maladies tel que la leptospirose, véhiculée dans les eaux usées.

Depuis quelques années, Veolia a effectué un tournant important dans la protection des salariés. Mon encadrement est également très sensible et porteur en matière de santé et de sécurité auprès des technicien.ne.s dans mon service.

Nous avons des stocks de masques et de gel hydroalcooliques pour encore quelques jours mais sans livraison à court terme ça pourrait devenir problématique. Nous n'avons pas de levier d'action dessus malheureusement...

Dans l'ensemble, au sein de mon territoire, je pense que la crise est assez bien gérée, des masques et gels ont été commandés assez précocement et nous n'avons pas eu de rupture jusqu'à maintenant. De plus, le système de réserve a été rapidement mis en place et on s'efforce de protéger au mieux nos technicien.ne.s malgré les difficultés de livraison d'EPI.

Que penses-tu du droit de retrait ?

Je pense que le droit de retrait est essentiel dans le monde du travail, pour assurer aux salariés un "droit à préserver sa vie".

A titre personnel, même si les protections venaient à manquer, je pense que je n'y aurais pas nécessairement recours car malgré tout, nous avons une mission de service public et je place (à titre personnel j'entends) la continuité de service et le bon écoulement des eaux usées au dessus de mon droit de retrait car il en va de la salubrité et de la santé des usagers.

Correspondant, le 31 mars 2020